

Compte-rendu du Conseil du 12 avril 2021

Étaient présents : Mme Marie-Lucie HENRY - M. Gérard NOWACZYK - M. Stéphane VIOLANT - Mme Evelyne MAIRE – M. Jean-Michel MEXIQUE - M. Bruno LURION - Mme Evelyne WARIN - Monsieur Joël BERNARD - Monsieur Benoît CHAUDILLON - Monsieur Yannick DUPAYS.

Excusé ayant donné pouvoir :

Absente excusée : Mme Paméla BAYARD

Monsieur Benoît CHAUDILLON a été désigné secrétaire de séance.

• **Vote du compte administratif de l'année 2020 du budget communal**

Après avoir constaté que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal présente un solde d'exécution de :

15 036.06€ d'excédent en section de fonctionnement, soit un résultat de clôture excédentaire de 335 181.33€,

12 800.76€ d'excédent en section d'investissement, soit un résultat de clôture excédentaire de 44 633.96€.

approuve à l'unanimité (hors la présence de l'ordonnateur) ledit compte administratif et le déclare conforme au compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

• **Vote du compte administratif de l'année 2020 du budget de l'eau**

Après avoir constaté que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget de l'eau présente un solde d'exécution de :

1 410.41€ d'excédent en section d'exploitation, soit un résultat de clôture excédentaire de 17 379.88€,

123 741.96€ d'excédent en section d'investissement, soit un résultat de clôture excédentaire de 34 786.48€.

approuve à l'unanimité (hors la présence de l'ordonnateur) ledit compte administratif et le déclare conforme au compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

• **Vote des deux taxes directes locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le taux des deux taxes directes locales, soit

- Taxe sur les propriétés bâties **5.59% + taux départemental de 17.24%**
- Taxe sur les propriétés non bâties **14.55%**

- **Vote du budget primitif de l'année 2021 de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a voté le budget primitif de la Commune de l'exercice 2021 comme suit :

section de fonctionnement dépenses :	431 067.92€
section de fonctionnement recettes :	431 067.92€
section d'investissement dépenses :	338 941.37€
section d'investissement recettes :	338 941.37€

- **Vote du budget primitif de l'année 2021 du service eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a voté le budget primitif du service de l'eau de l'exercice 2021 comme suit :

- section d'exploitation dépenses : **48 349.60€**
- section d'exploitation recettes : **48 478.78€**
- section d'investissement dépenses : **49 305.18€**
- section d'investissement recettes : **49 305.18€**

- **Vote des subventions aux associations.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit le montant des subventions accordées à différentes associations, au titre de l'exercice 2021

ADMR	150
ADAPA	150
ANCIENS COMBATTANTS	100
AREMIG	100
BANQUE ALIMENTAIRE	600

DONNEURS DE SANG	100
RECHERCHE CONTRE LE CANCER	150
SCLEROSE EN PLAQUES	150
VMEH VISITEURS MALADES	150
CROIX ROUGE	150
PARALYSES DE FRANCE	100
RESTOS DU CŒUR	100

SECOURS CATHOLIQUE	150
SOUVENIR FRANCAIS	50
USEP (licences sport école)	150
ASSOCIATION SAINT MAURICE	1 000.00
ASSOCIATION CONTRE LES MYOPATHIES	100
ECOLE DE GLONVILLE	0
SPORTING CLUB	500
DISTRACTION DES MALADES (Lunéville)	150

- **Heures supplémentaires Geoffrey BEUQUE**

Madame le Maire informe le conseil municipal, que Monsieur Geoffrey BEUQUE, employé municipal, effectue des heures supplémentaires pour faire face à un surcroît de travail.

Le Maire propose aux membres du conseil de lui payer ces heures dans la limite de 20 heures par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- autorise Madame le Maire à verser des heures supplémentaires à Monsieur Geoffrey BEUQUE.

- **Suppression de la régie de la salle des fêtes**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dépôt en espèces des produits des régies ne pourra plus être effectué en Trésorerie mais à la banque postale après avoir placé l'argent dans des sacs à commander à l'UGAP. Devant la lourdeur de la procédure, Madame le Maire propose de supprimer la régie de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, à l'unanimité décide de supprimer la régie de recette de la salle des fêtes.